



DEMANDE DE SUBVENTION

Fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif **FEBECS JEUNESSE**

*Circulaire DAESC/ASC/DERACS du 8 juin 2011
Circulaire n°393 du 19 septembre 2014 du
Ministère de l'Outre-Mer*

N° de dossier

--

2019

Demandeur

Nom			
Adresse			
tél.		mail	

Descriptif du projet (objet, dates, lieu du déplacement)

Objet			
Dates		Lieu	

Déplacement

Nombre de personnes concernées par le déplacement							
Nombre de personnes pour lesquelles l'aide est demandée							
Filles		Garçons		Encadrant(s)		Moyenne d'âge hors encadrant(s)	
Destination			Coût unitaire du billet				

Budget du déplacement

Dépenses		Recettes	
Billets d'avion		Autofinancement	
		Fonds d'échanges	
		Autres subventions (préciser)	
TOTAL		TOTAL	

Date

Nom, Prénom, Fonction
Signature du responsable du projet

DÉPENSES ÉLIGIBLES :

Billets d'avion exclusivement

La prise en charge par titre de transport ne peut excéder 80% du coût total du billet. Seules les dépenses du transport aérien seront prises en charge dans la classe la plus économique.

Le fonds n'a pas pour objet de se substituer aux autres dispositifs, ni d'intervenir en complémentarité (ex. ORESSE, LADOM, continuité territoriale...).

Demandeurs

La priorité est donnée aux demandes émanant des associations.

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE JEUNESSE A LA REUNION

- Déplacements des jeunes de moins de 30 ans sur des projets d'échanges déposés par des associations,
- Déplacement de jeunes de moins de 30 ans sur des projets conduits dans le cadre du programme Erasmus+ Jeunesse,
- Participation des responsables associatifs de moins de 30 ans aux instances statutaires des fédérations nationales agréées ou aux instances de regroupement et de coordination.

Sont exclus :

- Les séjours de vacances
- Les projets éligibles à d'autres dispositifs (VVV, bourses d'études, ...)

- **Faire viser le dossier** par l'organisme régional auquel votre association est affiliée, si tel est le cas.

Associations affiliées à un organisme régional	
Visa de l'organisme régional (<i>cocher la case correspondante</i>)	
<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE (préciser le motif)
<u>Observations :</u>	
Date	Nom, prénoms, fonction et signature

Coller ici un relevé d'identité bancaire ou postal

PROCÉDURE

Pièces à joindre impérativement au dossier initial (tout dossier incomplet lors du premier dépôt sera rejeté) :

- Demande de subvention dûment remplie et signée (attestation de la délégation de signature)
- Budget associatif prévisionnel 2019,
- Projet et programme de déplacement 2019 – invitation et/ou convocation correspondante,
- Budget du projet de déplacement prévisionnel 2019,
- Demande écrite de versement d'un acompte et engagement de fourniture des pièces sollicité pour le versement du solde (voir ci-dessous)
- Nombre de participant (calcul devant prendre en compte les désistements possibles)
- Facture pro format ou devis des billets d'avion pour cout estimatif (classe économique),
- Fiche SIRET,
- RIB / RIP,
- Statut de l'association,
- Attestation de pouvoir de signature ou de délégation de signature,
- Dernier PV d'AG.
- Compte rendu et bilan du séjour si celui-ci a déjà eu lieu cette année ou l'année précédente (financement FEBECS 2018) + justificatif des déplacements avion.

Pièces à joindre impérativement au bilan pour le versement du solde – à remettre au service instructeur DJSCS au maximum dans les deux mois qui suivent la réalisation du projet (tout dossier incomplet lors du premier dépôt sera rejeté) :

- une copie de la lettre de notification de l'acompte,
- la facture originale émise par l'agence de voyage ou l'ORESE au nom de l'association,
- la liste des personnes ayant voyagé
- un compte rendu du séjour (programme réalisé) + justificatif des déplacements avion.

En l'absence de ces documents, une procédure de reversement de la subvention déjà versée (acompte) sera engagée.